



Treasury Board of Canada  
Secretariat

Secrétariat du Conseil du Trésor  
du Canada

Comptroller General of Canada

Contrôleur général du Canada

Ottawa, Canada  
K1A 0R5

Le 11 mai 2021

M. Robert Kitchen

Président

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

6<sup>e</sup> étage, 131, rue Queen

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher M. Kitchen,

En réponse à la motion adoptée par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) de la Chambre des communes le 10 mars 2021 : *Que le Secrétariat du Conseil du Trésor fournisse au comité tous les rapports mensuels sur les dépenses liées à la pandémie de la COVID-19 et les données s'y rapportant, tels que divulgués par les dirigeants principaux des finances de tous les ministères respectifs; qu'ils fournissent ces informations au comité au plus tard le 17 mars 2021 et nous mettent à jour mensuellement par le 15 du mois, chaque mois*, veuillez trouver ci-joint la troisième soumission mensuelle du SCT. La soumission ci-jointe fournit les données telles que rapportées par les organisations dans le même format que celui présenté par le SCT au Comité. À l'avenir, ces rapports seront aussi mis à la disposition des membres du Comité sur l'InfoBase ([canada.ca/infobasegc](http://canada.ca/infobasegc)) et le Portail de données ouvertes.

Si le comité souhaite recevoir plus d'information sur les articles figurant dans ces rapports, nous demandons respectueusement qu'il dirige ses membres vers les ministères et les organismes qui en ont la responsabilité. Les organisations fédérales sont responsables de déterminer la meilleure façon de signaler les dépenses appropriées et, au besoin, de fournir toute explication ultérieure sur les montants rapportés et les activités correspondantes. De la même façon, les organisations de mise en œuvre (ministères, organismes et sociétés d'État) sont les mieux placées pour répondre aux questions concernant l'information qu'elles ont fournie au SCT sur une mesure particulière et pour parler de l'état général de la mise en œuvre d'une mesure.

Au cours de l'année dernière, avec l'ampleur et l'impact sans précédent de la pandémie de la COVID-19, le Parlement a accordé la priorité aux mesures d'intervention en réponse à la COVID-19. Pour ce faire, et pour financer les priorités de la COVID-19, le gouvernement a déposé : le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2020-2021 le 2 juin 2020; le Budget supplémentaire des dépenses (B), 2020-2021, le 22 octobre 2020; et le Budget supplémentaire des dépenses (C) le 16 février 2021. Pris dans leur ensemble, les budgets supplémentaires des dépenses (A, B et C) pour 2020-2021 représentent un total de 159,5 milliards de dollars en

.../2

autorisations de dépenses prévues que les organisations du gouvernement du Canada peuvent dépenser à l'appui des mesures prises pour lutter contre la pandémie de la COVID-19. Il s'agit d'autorisations de dépenses « à hauteur de » en reconnaissance des situations d'urgence et d'incertitude dans lesquelles ces mesures ont été mises de l'avant dans le contexte de la pandémie. Au 31 mars 2021, les organisations fédérales ont déclaré que les estimations de dépenses totales s'élevaient à 135,6 milliards de dollars dans le cadre de ces mesures. Les mesures d'intervention en réponse à la COVID-19 énumérées dans le tableau ci-joint sont limitées à celles présentées dans le Budget des dépenses et correspondent aux mesures annoncées dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 (c.-à-d., les chapitres 1 et 2 de l'Énoncé économique de l'automne 2020).

Compte tenu du contexte extraordinaire de la pandémie, les efforts du SCT pour recueillir les données sur les dépenses liées au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 ont été faits à titre exceptionnel, et ces efforts n'ont pas fait l'objet d'audit. Les dépenses estimées déclarées comprennent uniquement les paiements en espèces qui ont été effectués auprès de fournisseurs pour des biens et services ou à des bénéficiaires de subventions ou de contributions, et ne représentent pas l'état de la mise en œuvre ou les résultats obtenus pour une mesure en particulier. Les dépenses finales pour 2020-2021 seront inclus dans les montants publiés dans les Comptes publics du Canada 2021 (prévu à l'automne 2021).

Cordialement,



Roch Huppé

Pièces jointes